

Pourquoi jeter de la nourriture quand des gens ont faim ?

Partage international n° 323 - Juillet 2015

Interview de Arash Derambarsh par Olivier Danès

Arash Derambarsh est un homme déterminé. Conseiller municipal (divers-droite) à Courbevoie, en banlieue parisienne, il s'est lancé dans une campagne qui a abouti à un texte de loi obligeant les distributeurs à donner leurs invendus alimentaires aux associations caritatives. En France, les grandes surfaces n'auront plus le droit de jeter ou de détruire la nourriture encore consommable. Fait extrêmement rare, l'Assemblée nationale a voté ce texte à l'unanimité. Ceci dans un contexte où le gaspillage des produits alimentaires ne cesse de s'amplifier, et où ce qui sépare les géants de l'industrie alimentaire et les gens qui n'ont pas de quoi se nourrir devient chaque jour plus insupportable. Arash Derambarsh s'est maintenant fixé pour objectif de faire transposer sa loi au niveau international.

Olivier Danès l'a interrogé pour Partage international.

Partage international : *Qu'est-ce qui vous a motivé à vous lancer dans cette action ?*

Arash Derambarsh : Lorsque j'étais étudiant en Droit, après avoir payé mon loyer, il me restait environ 400 euros pour vivre jusqu'à la fin du mois. Je prenais d'habitude un vrai repas par jour, vers 17 h. Je mangeais des pâtes ou des pommes de terre, mais il est difficile d'étudier ou de travailler le ventre vide, en se demandant de quoi sera fait le prochain repas.

Il est scandaleux et absurde de gâcher de la nourriture, et dans certains cas de la rendre volontairement impropre à la consommation, alors que tant de sans-abri, de pauvres, de chômeurs, ont faim.

PI. *Comment avez-vous commencé ?*

AD. J'ai commencé par récupérer la nourriture invendue de mon supermarché et la distribuer. Chaque jour, nous aidions ainsi une centaine de personnes. La moitié d'entre elles étaient des mères célibataires avec plusieurs enfants, des retraités ou

des salariés sous-payés. L'autre moitié était des personnes vivant dans la rue ou dans des centres d'hébergement.

PI. *Quelle a été votre démarche juridique ?*

AD. Nous avons utilisé un vide juridique. Il existe un encadrement légal sur la manière dont les associations agréées peuvent recevoir de la nourriture en dons et la stocker (cela exige des chambres froides, etc.). Mais rien n'était prévu concernant la distribution immédiate, effectuée le soir même.

N'importe quel citoyen peut donc créer une association (il suffit d'effectuer une démarche simple auprès de la Préfecture), aller trouver les distributeurs et récolter les invendus consommables pour les redistribuer le soir même aux personnes en difficulté. La nourriture n'étant pas conservée, les obligations sanitaires concernant le stockage ne s'appliquent pas.

Ces dernières années, les médias français ont montré comment des familles pauvres, des étudiants, des personnes sans emploi, sans logement, fouillent dans les poubelles des supermarchés, la nuit, pour se nourrir de produits jetés juste avant la date de limite de consommation affichée sur les emballages. Mais certains supermarchés sont allés jusqu'à arroser ces invendus avec de l'eau de Javel, sous prétexte d'éviter les risques d'empoisonnements liés à la consommation de nourriture avariée. D'autres distributeurs enferment leurs invendus dans des bâtiments où les camions bennes pénètrent pour charger discrètement le contenu des poubelles.

Fouiller dans la benne à ordures d'un supermarché n'est pas sans risque. Certaines personnes surprises en train de récupérer, sous des amas de fruits ou de légumes avariés, quelques yaourts, du fromage ou des plats cuisinés, se sont vues arrêtées par la police et accusées de vol. En 2011, un père de six enfants qui travaillait dans un Monoprix de Marseille pour un salaire minimum, avait pris six melons et deux laitues dans une poubelle. Surpris par un collègue qui a appelé la sécurité, il a failli perdre son emploi.

On estime que 7,1 millions de tonnes de nourriture sont jetées chaque année en France, dont 67 % par les consommateurs, 15 % par les restaurants et 11 % par les commerçants. On estime que 89 millions de tonnes sont jetées chaque année dans l'Union européenne, et 1,3 milliard de tonnes dans le monde entier.

Arash Derambarsh prévoit de mettre la question sur la table par l'intermédiaire de ONE, l'organisation internationale lancée notamment par Bono, le chanteur de U2. Ceci à l'occasion des débats aux Nations unies sur les Objectifs de développement du millénaire pour mettre un terme à la pauvreté, prévus en septembre ; à l'occasion du sommet du G20 qui aura lieu en Turquie en novembre ; et à l'occasion du COP21, le sommet sur l'environnement de Paris en décembre.

PI. Quel conseil voudriez-vous donner à nos lecteurs ?

AD. Aucun. Il ne s'agit plus de donner des conseils. Je veux dire aux gens de le faire. Passez à l'action ! Les citoyens doivent le faire.

Pour ce qui est de la France, le modèle existe. Nous avons créé, dans ma commune de Courbevoie, un laboratoire pendant plusieurs mois. Nous avons, avec des amis et des bénévoles, récupéré trois soirs par semaine les invendus d'un supermarché pour les distribuer aux personnes nécessiteuses, notamment les SDF. Comme cela se pratique déjà avec succès à Herstal, en Belgique. Il suffit de reproduire le modèle, chacun dans votre commune.

Quarante kilos de nourriture consommable qu'on récupère dans les poubelles d'un supermarché, ça équivaut à 500 euros et ça nourrit 100 personnes. Je ne suis pas dans l'indignation ; je suis dans l'action.

PI. La réglementation diffère selon les pays

AD. Oui. Pour vos lecteurs aux Etats-Unis, au Japon ou ailleurs, si les distributeurs alimentaires refusent de donner les invendus consommables, qu'ils contactent leurs élus et leur demandent de faire

passer une loi les obligeant à le faire. Récupérez ces invendus et distribuez-les le soir même. Ce n'est pas demain que des gens ont faim, même dans nos pays, c'est aujourd'hui.

PI. Maintenant, vous voulez que l'Union européenne adopte une loi similaire

AD. Le Traité de Lisbonne prévoit que si un million de personnes (provenant de 25 % des pays membres de l'Union européenne, soit actuellement 7 pays) signent une pétition sur un sujet, la Commission européenne devra obligatoirement s'en saisir. Nous allons lancer une pétition *via* le site change.org dans cette optique.

PI. Quelle est la plus grande difficulté que vous ayez rencontrée dans cette campagne ?

AD. Les seuls qui ont voulu mettre des bâtons dans les roues sont les enseignes, les lobbies, comme la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution. Je leur ai dit que s'ils ne voulaient pas donner leurs invendus, je ferai une loi pour les y contraindre, et c'est ce que j'ai fait. Il arrive un moment où on ne peut plus tergiverser, il faut passer par la loi. Et je me refuse désormais à discuter avec des gens qui mettent de l'eau de Javel sur la nourriture dans les poubelles.

Je n'ai rien contre le commerce et ceux qui créent des emplois, mais si leur seul intérêt est de gagner de l'argent, cela n'est pas suffisant. Il faut qu'ils donnent du sens à leurs actes. Et s'ils n'ont pas le sens de leurs responsabilités, il faut une loi.

PI. Comment définiriez-vous le rôle de l'homme ou de la femme politique ?

AD. Son rôle est de défendre, de protéger les citoyens. Il est là pour créer l'harmonie, dans la cité. Comment peut-on être dans l'harmonie lorsqu'on voit des gens qui n'ont pas de quoi se nourrir ?

France **Auteur** : Olivier Danès, correspondant de Share International à Paris (France)

Thématiques : [Société](#), [politique](#)

Rubrique : [Entretien](#) ()